

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 NOVEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N°.- CULTES – Eglise Saint-Joseph (Verviers) – Budget 2019 – Modifications budgétaires N° 1–
Approbation

LE CONSEIL,

Vu les modifications budgétaires n° 1 arrêtés par le Conseil de fabrique de l'église de Saint-Joseph (Verviers) le 10 octobre 2019 et enregistrées par l'administration communale le 11 octobre 2019 ;

Vu la décision du 15 octobre 2019 par laquelle l'organe représentatif agréé arrête, sans remarque, les dépenses reprises dans le chapitre I du budget 2019 et, pour le surplus, approuve, sans remarque, le reste desdites modifications budgétaires ;

Considérant que les interventions communales tant au budget ordinaire qu'au budget extraordinaire restent inchangées ;

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises ;

Vu la Loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-20, L1124-40, L1321-1, 9° et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en séance du 21 novembre 2019;

Par *** voix contre ***et *** abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- d'approuver les modifications budgétaires n° 1 apportées au budget 2019 de la fabrique d'église Saint-Joseph (Verviers) présentant les résultats suivant :

Recettes ordinaires totales	22.306,77
- dont une intervention communale ordinaire	5.104,03
Recettes extraordinaires totales	15.940,87
- dont une intervention communale extraordinaire	0,00
- dont un excédent présumé de l'exercice courant	15.940,87
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	6.875,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	31.372,64
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice courant	0,00

Recettes totales	38.247,64
Dépenses totales	38.247,64
Résultat budgétaire	0,00

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la fabrique de l'église Saint-Joseph (Verviers) et à l'Evêque de Liège ;

Art. 3. De publier par voie d'affichage la présente délibération.

Projet soumis au Conseil communal